



Nouveaux tarifs du dispositif Yvelines Ecoute Assistance au 1^{er} juillet 2020

- Les prix sont révisés, à la hausse comme à la baisse, tous les 1^{er} juillet de chaque année.
- Tarifs TTC calculés avec le taux normal de la TVA en vigueur fixé à **20%** (art. 278 du code général des impôts).

	Prix mensuel en € HT	Prix mensuel en € TTC
Prestation de téléassistance adaptée à la situation de l'abonné incluant :		
<ul style="list-style-type: none"> - Service d'écoute 24/24h 7j/7 - Location du transmetteur et de l'émetteur - Installation et maintenance incluse - Mise à disposition d'un service d'assistance psychologique - Option GSM pour les personnes qui n'ont pas de ligne fixe lors du raccordement - Déclencheur ou détecteur adapté pour les personnes le nécessitant sur recommandation de Vitaris (notamment le médaillon iVi) 	4,43	5,32
Location d'un second transmetteur	3,10	3,72
Système d'assistance mobile avec géolocalisation GPS	8,51	10,21
Détecteur de monoxyde de carbone	3,10	3,72
Détecteur de fumée	3,10	3,72
Détecteur de gaz naturel	3,10	3,72
Télécommande par écrasement	3,61	4,33
Télécommande par souffle	10,32	12,38
Télécommande par effleurement	4,13	4,96

	Prix unique en € HT	Prix unique en € TTC
Achat et installation d'une boîte à clés	43,00	51,60

■ Solution catalogue

	Prix mensuel en € HT	Prix mensuel en € TTC
Bracelet iVi2 connecté détecteur de chutes « type bracelet connecté »	1,24	1,49

Bulletin de souscription

LE SOUSCRIPTEUR (Le bénéficiaire ou la personne physique ou morale QUI RÈGLE LES FRAIS D'ABONNEMENT)

Madame Monsieur- NOM _____
 Adresse _____ Code Postal _____ Ville _____
 Tél. Fixe _____ Portable _____ E-mail : _____ @ _____
 En situation de handicap (taux d'incapacité de 80%) Adulte déficient respiratoire ou moteur Âgé(e) de 60ans et plus

MA FORMULE D'ABONNEMENT MENSUEL comprend :

FORMULE DE TÉLÉASSISTANCE :

Prestation Yvelines Ecoute Assistance 24h/24..... _____ €

PRESTATIONS EN OPTION :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Télécommande conjoint _____ € | <input type="checkbox"/> Détecteur de fumée _____ € |
| <input type="checkbox"/> Télécommande supplémentaire _____ € | <input type="checkbox"/> Détecteur de CO . . _____ € |
| <input type="checkbox"/> Télécommande montre _____ € | <input type="checkbox"/> Détecteur d'inactivité _____ € |
| <input type="checkbox"/> Médaille sensible aux chutes _____ € | <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz . . _____ € |
| <input type="checkbox"/> Assistance Mobile..... _____ € | |
| <input type="checkbox"/> Autre _____ € | |

FRAIS D'ACCÈS AUX SERVICES EN OPTION

- Boîte à clefs _____ €
 Autre : _____ €
 _____ €

RÈGLEMENT DES FRAIS D'ACCÈS

- Je règle les frais d'accès aux services en option par **CHÈQUE**
 Je règle les frais d'accès aux services en option par **PRELEVEMENT**

RÈGLEMENT DE MON ABONNEMENT

- Les frais d'abonnement sont **PRIS EN CHARGE** par mon CCAS ou ma mairie
 Je règle les frais d'abonnement par **PRELEVEMENT MENSUEL**

MONTANT MENSUEL TOTAL DE MON ABONNEMENT

_____ € TTC*
 * TAUX DE TVA EN VIGUEUR

Nous vous invitons à lire attentivement les informations suivantes et à confirmer votre accord en signant le présent Bulletin de souscription concernant le service de Téléassistance :

Je reconnais être informé(e) que toutes les conversations téléphoniques avec la centrale d'écoute de Vitaris peuvent faire l'objet d'un enregistrement dans le cadre du suivi de la qualité des services et de la formation des personnels, que ces conversations seront conservées pendant 2 mois à compter de leur enregistrement et déclare l'accepter sans réserve.

Je reconnais être informé(e) de la nécessité d'informer VITARIS en cas de changement d'abonnement téléphonique.

Je soussigné autorise Vitaris à faire intervenir les moyens de secours appropriés et en cas de défaillance du réseau de proximité du (des) Bénéficiaire(s) accepte que ceux-ci pénètrent son (leur) domicile par tout moyen utile pour porter assistance sans que VITARIS ne puisse en aucun cas être tenue responsable des éventuels dégâts en résultant (porte, vitres, etc.). Je m'engage par ailleurs à prendre en charge les frais occasionnés ainsi que les éventuels frais ou honoraires réclamés par les services de secours.

J'autorise Vitaris à transmettre au Département des Yvelines, à ma commune ou mon CCAS, mon Pôle Autonomie Territorial, ainsi qu'aux services de secours SAMU 78 Centre 15 (Service d'Aide Médicale Urgente) et SDIS 78 (Sapeurs Pompiers 78 – Service Départemental d'Incendie et de Secours), mes données personnelles et le déroulement des interventions me concernant ; ceci pour leur permettre de faire un suivi de mon dossier et effectuer un contrôle de la qualité du service délivré.

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions générales jointes au présent Bulletin de souscription et déclare les accepter.

FAIT À _____

le ____ / ____ / ____

Signature du souscripteur ou de son représentant

Cachet et signature de Vitaris agissant dans le cadre du marché public n°2015-182 :

VITARIS

SAS au capital de 1 937 506 €

90 A, allée Hubert Curien - CS 30028

71201 LE CREUSOT CEDEX

Tél. 03 85 73 05 05 - Fax 03 85 73 09 60

RCS CHALON-SAÔNE 1988 B 70013

SIRET 343 431 615 00057 - APE 8020Z



DEMANDE D'INSTALLATION TÉLÉASSISTANCE

Demande urgente

Date de la demande :

N° Abonné :

Vitaris Ile de France Ouest - 3 rue de Verdun, 78590 Noisy-le-Roi
teleassistance78@vitaris.fr

0 810 220 050 Service 0,06 C / min
prix appel

LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

Bénéficiaire principal :

Bénéficiaire secondaire :

Nom :

Nom :

Date de naissance :

Date de naissance :

Portable :

Portable :

Ne sélectionnez qu'une option svp :

En situation de handicap⁽¹⁾ (taux d'incapacité de 80%)

Âgé(e) de 60 ans et plus

Adulte déficient respiratoire ou moteur⁽²⁾

LE DOMICILE

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél fixe :

Maison Appartement

Bât Étage Porte

Porte blindée

Code d'accès

Boîte à clés

LA PERSONNE À CONTACTER POUR L'INSTALLATION

Nom :

Prénom :

Lien avec le bénéficiaire :

Date de naissance :

Adresse :

Tél fixe :

Portable :

Email⁽³⁾ :

LES PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'ALARME

Contact n°1

Nom :

Prénom :

Lien :

Clés :

Adresse :

Tél fixe :

Portable :

Disponibilité 24h/24

Autre :

Temps de trajet : <15 min 15/30 min

Contact n°2

Nom :

Prénom :

Lien :

Clés :

Adresse :

Tél fixe :

Portable :

Disponibilité 24h/24

Autre :

Temps de trajet : <15 min 15/30 min

Contact n°3

Nom :

Prénom :

Lien :

Clés :

Adresse :

Tél fixe :

Portable :

Disponibilité 24h/24

Autre :

Temps de trajet : <15 min 15/30 min

Contact n°4

Nom :

Prénom :

Lien :

Clés :

Adresse :

Tél fixe :

Portable :

Disponibilité 24h/24

Autre :

Temps de trajet : <15 min 15/30 min

Docteur

Code postal

Ville

Téléphones :

LES INFORMATIONS CONCERNANT LE SERVICE

Facturation de la prestation de téléassistance : CCAS

Abonné(e)

Option(s) souhaitée(s) : Médailleur sensible aux chutes

Détecteur de fumée

Détecteur de CO2

Boîte à clés

Détecteur d'inactivité

Assistance mobile

Détecteur de gaz

Autre

LA PERSONNE À INSCRIRE POUR LA COMPAGNIE DES AIDANTS⁽⁴⁾

Nom :

Prénom :

Lien avec le bénéficiaire :

Date de naissance :

Adresse :

Tél fixe :

Portable :

Email :

⁽¹⁾ Sur justificatif

⁽²⁾ Sur présentation d'un justificatif médical

⁽³⁾ Adresse email indispensable pour envoyer des éléments liés à la vie du contrat (factures, échéanciers,...)

⁽⁴⁾ Option facultative : 1^{ère} année offerte, valeur 24€ sans engagement

Toutes ces informations, obligatoires, sont collectées par les communes ou CCAS et transférées à Vitaris SAS (343 431 615 RCS Chalon-Sur-Saône), responsable du traitement. Elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution du contrat. Ces informations ne peuvent être transmises qu'au souscripteur du contrat, au Département des Yvelines, à la commune ou CCAS où réside le bénéficiaire, ainsi qu'à la coordination gérontologique ou handicap locale, qui deviennent Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) au 1^{er} janvier 2017. En cas de collecte indirecte, vous garanzissez bénéficier de l'accord de la/des personne(s) dont vous communiquez les coordonnées. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 06/01/1978, modifiée le 6/08/2004, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression, s'agissant des données les concernant, qui peut être exercé par courrier auprès de Vitaris (à M. le correspondant CNIL).



Le contrat d'abonnement

Il est souscrit entre l'abonné et la société Vitaris.

Le Département des Yvelines prend à sa charge financièrement :

- le service d'écoute 24 heures sur 24
- la mise en relation pour les petits services
- les actions de convivialité (écrits, appels et messages vocaux)
- la prestation de soutien psychologique.

La location du matériel de téléassistance est facturée par Vitaris à l'abonné ou à la commune. L'installation et la maintenance sont comprises.

Le premier mois n'est pas facturé. Le contrat peut être résilié à tout moment à condition d'en avertir la commune par courrier postal ou électronique. Le dernier mois d'abonnement étant facturé intégralement. Le matériel sera récupéré par Vitaris à l'issue du contrat.



Vitaris a fait l'objet d'une déclaration d'activités de services à la personne : **SAP 491183836**

Notre service permet une déduction ou un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses effectuées, selon la législation en vigueur au 31/12/2012.

La téléassistance est un service financé par le Conseil général des Yvelines
www.yvelines.fr/teleassistance



Yvelines Ecoute Assistance

Vitaris Ile de France Ouest

Burocampus
3, rue de Verdun
78590 NOISY-LE-ROI
teleassistance78@vitaris.fr

www.yvelines-ecoute-assistance.fr

N°Azur 0 810 220 050



Siege social :

Vitaris sas
90A, Allée Hubert Curien
CS 30028
71201 LE CREUSOT CEDEX
Tél : 03 85 73 05 05
Fax : 03 85 73 09 60
www.vitaris.fr

Vitaris est une société du groupe **Tunstall**
www.tunstall.com

Vivre à domicile
en toute tranquillité
avec Yvelines Ecoute Assistance



Yvelines
Conseil général



Wellnes Ecoute Assistance

Dans le cadre de sa politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des adultes handicapés, le Département des Wellnes organise depuis 1994 un dispositif départemental de téléassistance, Wellnes Ecoute Assistance, pour améliorer les conditions de vie quotidienne et de sécurité ainsi que pour concourir à la lutte contre l'isolement.

Le Conseil général a organisé une consultation en 2012 à l'issue de laquelle la société Vitaris a été retenue pour assurer cette prestation pour la période 2013-2015.

En quoi consiste la prestation ?

Un terminal de téléassistance installé à domicile, muni d'un émetteur portatif permet, à partir d'une simple pression, d'entrer en contact avec une centrale d'écoute et d'assistance qui apporte aide et réconfort. Vous avez besoin de parler, vous êtes victime d'une chute, d'un malaise, d'une agression, un chargé d'écoute et d'assistance vous répond 24h sur 24. Avec Wellnes Ecoute Assistance, vous pouvez aussi être mis en relation avec des prestataires locaux pour effectuer des petits services de dépannage. La prestation prévoit également la diffusion de messages d'information et d'alerte à l'intention des abonnés, ainsi que la possibilité d'un recours à une assistance psychologique.

Comment bénéficier du service ?

Il suffit de s'adresser au C.C.A.S. de votre commune ou à la Coordination Gérontologique Locale ou à la Coordination Handicap Locale.

Après réception du formulaire de demande d'abonnement, un conseiller Vitaris prendra rendez-vous pour installer le matériel à votre domicile, vous expliquer le fonctionnement et finaliser la souscription de l'abonnement. Le service sera alors opérationnel.

Un dispositif simple

Un terminal de téléassistance raccordé sur une prise de courant et une prise de téléphone est installé chez vous.

Par simple pression sur un déclencheur portatif étanche (médaille ou montre), vous êtes en relation directe avec la plate-forme de téléassistance.

Le terminal vous permet de dialoguer, depuis votre domicile, avec nos professionnels de l'écoute et de l'assistance, sans décrocher votre téléphone.

Le médaillon ou la montre ont une portée suffisante pour déclencher un appel de toutes les pièces de votre domicile ou de son environnement immédiat (cour, jardin...).

Notre matériel est compatible avec tous les opérateurs téléphoniques en dégroupage total ou partiel. Si vous avez opté pour la téléphonie par internet, le terminal peut se raccorder directement sur le boîtier ADSL.



Le matériel

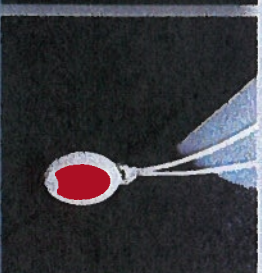
Le Terminal*
Lifeline Vi+



*Notre transmetteur Lifeline Vi+ est conforme à la norme européenne CLASSE 1 en vigueur au 01/01/2008.

L'émetteur d'appel

fourni avec : bracelet et collier.



Les capteurs techniques en option

- Détecteur de chute
- Détecteur d'absence de mouvement
- Détecteur de fumée ou gaz
- Détecteur de derrance.